

Communiqué en date du 06 Octobre 2016

**AFFOUAGES 2016-2017**

Les personnes intéressées par l'exploitation **d'une part** d'affouage sont invitées à **venir retirer le règlement en mairie les vendredi 07 et vendredi 14 octobre de 17 h 00 à 19 h 00.**

**N.B. :** Le fait de retirer le règlement ne constitue pas une inscription, cela permet uniquement aux intéressés de s'informer sur le règlement et éventuellement de s'inscrire ultérieurement en toute connaissance de cause. **Les inscriptions seront prises en mairie les vendredis 21 et 28 octobre de 16h00 à 19h00 (ne pas oublier l'original de l'attestation d'assurance).**

Il est rappelé que l'entraide familiale ou amicale est tolérée dans la limite **d'UNE PART** par **affouagiste**. Le travail en équipe est autorisé mais le titulaire de la part doit être présent sur le chantier. Pour prétendre à l'affouage, il est nécessaire **d'habiter le village depuis au moins 6 mois** à la date de clôture des inscriptions. Les personnes ayant emménagé après le 30 avril 2016 ne pourront donc pas prétendre à l'affouage.

**De plus, les personnes qui n'auraient pas terminé leur affouage 2015/2016 ne pourront prétendre à une part d'affouage pour 2016/2017.**

Le Maire  
E. PAYEUR